

# Essonne Nature Environnement



<b>1 - Editorial - Bilan 2025.....</b>	<b>page 3</b>
<b>2 – Représentations dans les instances départementales.....</b>	<b>page 5</b>
<b>3 – Commission CDAC.....</b>	<b>page 7</b>
<b>4 – Commission CODERST/DRIEAT.....</b>	<b>page 8</b>
<b>5 – Commission CDPENAF.....</b>	<b>page 10</b>
<b>6 – Commission CDNPS.....</b>	<b>page 11</b>
<b>7 - CLE Orge-Yvette.....</b>	<b>page 12</b>
<b>8 - CLE du Sage de l’Yerres et CDRNM.....</b>	<b>page 13</b>
<b>9 - CCE Orly .....</b>	<b>page 14</b>
<b>10 – CLI et ANCCLI.....</b>	<b>page 15</b>
<b>11 – AG ENE.....</b>	<b>page 16</b>
<b>12 – Les corridors écologiques en Essonne .....</b>	<b>page 17</b>
<b>13 – Rencontre / débat inondations.....</b>	<b>page 18</b>
<b>14 - Le bureau et le conseil d’administration.....</b>	<b>page 19</b>



**2025** restera une nouvelle année riche en événements pour notre fédération. Avec 6 Conseils d'administration et autant de réunions de Bureau, Essonne Nature Environnement est restée mobilisée aux cotés de ses associations adhérentes et a pris toute sa place au sein des commissions auxquelles elle participe.

- Le **15 janvier** : rencontre du groupe de travail eau de FNE-IDF sur la péniche Bali de l'association Alternat adhérente à ENE pour un travail sur les questions relatives aux inondations.
- Le **8 février** : participation à l'AG de l'association Le Geai à Prunay-sur-Essonne. Présentation notamment du projet Cartovégétation avec la volonté de couvrir les communes rurales
- Le **22 février** : participation à l'AG de Breuillet Nature dans la commune de Breuillet. Occasion de présenter aussi le projet Cartovégétation et d'envisager un travail sur la commune.
- Le **15 mars** : participation à l'AG de l'ADEMUB, une des plus importantes associations environnementales de l'Essonne.
- Le **22 mars** participation à l'AG d'Elan Savigny. Association adhérente de longue date auprès d'Essonne Nature Environnement. Moment privilégié d'échanges sur les questions environnementales rencontrées dans la commune.
- Le **5 avril** : participation à l'AG de FNE-IDF à Paris. Avec la fédération régionale nous partageons de nombreux projets environnementaux, notamment celui de Cartovégétation dont vous retrouverez l'état d'avancement page **17** du présent bilan.
- Le **10 mai** : AG d'Essonne Nature Environnement suivi d'un débat sur le thème de la protection de la biodiversité et la vérité sur les compensations (voir page **16**)



15 janvier



10 mai



15 mars



22 mars



5 avril



8 février



- **Le 14 juin** : participation à l'évènement « 1001 Lumières » au domaine de Montauger à l'invitation du Conseil départemental de l'Essonne. Moment festif et pédagogique, permettant de présenter les différentes actions de la fédération et d'organiser des jeux destinés aux enfants.

- **Le 4 septembre** : séminaire de rentrée de FNE-IDF réuni à Epinay-sur-Orge au siège social d'ENE en présence de plusieurs élus, notamment Michel Bisson président de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le maire d'Epinay-sur-Orge.

- **Le 20 septembre** : A l'invitation de Terres de liens participation à la Ferme du Bois de la Folie à Chevannes. Une rencontre associative en présence des élus locaux et départementaux.

- **Le 26 septembre** : à l'Académie du Climat Paris, présentation des travaux Cartovégétation en Essonne et Hauts-de-Seine en présence de Nicolas Méary vice-président en charge de la biodiversité et de la transition écologique au Conseil départemental de l'Essonne. Présentation des travaux écologiques sur la commune de Brétigny (voir page 17)

- **Le 11 octobre** : Rencontre débat sur les inondations à Forges-les-Bains en partenariat avec l'association des amis de la Haute Vallée de Chevreuse en présence de la directrice de la DDT de l'Essonne et du Syndicat de l'Orge. (voir page 18 )

- **Le 15 décembre** Essonne Nature Environnement a participé à la signature de la charte pour la maîtrise de l'extension commerciale et la réduction de l'artificialisation des sols initiée par le Conseil départemental de l'Essonne.

C'est une revendication que la fédération porte depuis très longtemps, protéger les terres agricoles, éviter la construction de zones commerciales en périurbain et revivifier les centres villes.

**Essonne Nature Environnement représente ses adhérents dans une cinquantaine de commissions, organismes ou groupes de travail de niveau départemental ou interdépartemental :**

### **1 – Organismes préfectoraux**

Commissions consultatives départementales où ENE est nommée par arrêté préfectoral au titre de son agrément lui permettant de participer au débat public (cf. arrêté préfectoral n° 2022-DDT-SE-170 du 3 mai 2022 et arrêté préfectoral n° 2022-DDT-SE-171 du 3 mai 2022). Parmi celles qui se réunissent le plus fréquemment citons la CDPENAF, le CODERST, la CDNPS, la CDAC...

### **2 – Organismes départementaux**

Copil Natura 2000

Organismes consultatifs créés par le Département (ex. Commission locale d'information des installations nucléaires du Plateau de Saclay)

Groupes de travail ad hoc créés par le Département (ex. Groupe de travail sur la maîtrise de l'extension commerciale)  
CAUE

### **3 – Organismes inter-départementaux**

Commissions consultatives interdépartementales (ex. CCE d'Orly, CCE de Vélizy-Villacoublay...)

CLE du SAGE Nappe de Beauce

### **4 – Organismes intercommunaux**

Commissions consultatives créées par les syndicats intercommunaux et les établissements publics de coopération intercommunale (ex. CCSPL du SIARCE, CCSPL de la CC Val d'Essonne...)

Organismes consultatifs dans le domaine de l'eau (ex. CLE)

### **5 – Autres organismes consultatifs**

Comité technique de la SAFER Ile-de-France

Commissions de suivi de site (ex. CSS CIL Antargaz, SEMARDEL, CSS ZI Sudessor d'Etampes...)

### **6 – Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEé)**

Essonne Nature Environnement est membre du CESEé et siège à son Bureau. Nous avons contribué à la rédaction d'un rapport sur la biodiversité qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **7 – Relations avec l'Administration préfectorale et le Conseil départemental**

Parallèlement à cette activité de représentation, la fédération entretient des rapports réguliers avec les services préfectoraux concernés par son activité : DDT et DRIEAT ainsi qu'avec ceux du Conseil départemental

### **8 – Observatoire Environnemental Essonnien (OEE)**

Essonne Nature Environnement rend compte de son action auprès de ses adhérents à travers son Observatoire Environnemental Essonnien présenté tous les mois à son conseil d'administration.

### **9 – Communication**

Essonne Nature Environnement assure une veille environnementale sur les principaux dossiers d'intérêt départemental et participe au débat public sur les enjeux environnementaux.

\*

## Activité de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en 2025

- **4 février** : projet d'extension d'un ensemble commercial existant par la création d'un magasin à l enseigne L'AS DU PRIX sur la commune de Villabé. Demandeur: SAS UNI-COMMERCEs. Ré-emploi d'une cellule vacante au centre commercial de Villabé antérieurement occupée par l enseigne DARTY

Position ENE : l'agglomération GPS est victime d'une surcharge d'encombrants qui coûte cher à la collectivité. Le pétitionnaire invoque l'économie circulaire. Quelle pédagogie serait mise en œuvre pour alerter les consommateurs sur les services mis à leur disposition pour le recyclage ?

Avis favorable à l'unanimité

- **13 mai** Limours extension du Carrefour Market

ENE reprend l'avis de l'association « Vivre-au-Val » : un projet qui ne modifie pas la surface artificialisée pose problème. L'historique de pollution de cette zone creusée en profondeur pour la construction des cuves à carburant nécessite une étude du sol indispensable pour cette recherche de pollution.

Demande d'ENE : où en est le PPRI ? Le PPRI est toujours en cours d'instruction depuis 15 ans.

Opposition d'ENE à la création d'une station service et à l'implantation d'une cuve dans un terrain pollué et soumis aux aléas de gonflement et rétraction des argiles.

Avis favorable de la commission (1 avis défavorable ENE, 1 abstention )

- **18 juillet** 94 IKEA Thiais Click collect : création d'un point de retrait de type « Click & Collect » au sein du dépôt externe au magasin IKEA situé 2 rue des Oliviers sur le territoire de la commune de Thiais. Points positifs : bâtiment déjà existant, pas de construction neuve donc pas d'artificialisation du sol. Points négatifs : pas de création d'espaces verts supplémentaire ni d'aménagement paysager. Position ENE : quels traitements pour les emballages supplémentaires générés par ce nouveau service ? Créer ou développer une bourse aux échanges sur Internet ?

Avis favorable de la commission à l'unanimité

- **19 novembre** : projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l enseigne THEODORE sur la commune d'Etampes. Position ENE : le changement du statut du bâtiment vers un ICPE ne s'imposerait-il pas du fait du passage de stockage de produits alimentaires aux produits inflammables ? Quelles nouvelles configuration et protection mises en place ?

Avis favorable à l'unanimité

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un **avis consultatif** sur ces projets, avant la prise de décision par le préfet.

### Activité du CODEST en 2025

- 10** réunions ont été organisées en 2025, dont **8** dématérialisées et **2** en présentiel.
- **23 janvier** : demande d'enregistrement pour les installations de broyage et de mélange de produits minéraux naturels de la société ECOCEM Material LTD sur Chilly Mazarin. Projet approuvé à l'unanimité par 22 votes favorables.
- **27 février** : demande d'enregistrement pour l'installation d'une blanchisserie au 16 avenue Arago à Chilly Mazarin .  
Projet approuvé par 19 votes favorables et une abstention
- **20 mars** : bilan de la campagne 2024 – 2025 de prélèvement d'eau pour la gestion de l'irrigation agricole du secteur de la Beauce centrale en Essonne. Bilan approuvé par 24 votes favorables
- **29 avril** : projet d'arrêté inter-préfectoral portant autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny dans les départements de: Seine et Marne, Essonne, Val de Marne. Projet approuvé par 19 votes favorables.
- **26 mai** : projet d'arrêté portant imposition de prescription complémentaire à la société INVESTITUD pour l'exploitation d'un entrepôt couvert situé 5 rue du chemin blanc à Champlan. Approuvé par 22 votes favorables
- **19 juin** : projet d'arrêté portant imposition de prescription complémentaire à la société SA IMMOBILIERE DE VIILMAND WISSOUS pour l'exploitation d'un dépôt couvert situé 5 rue d'Alembert à Saint Michel sur Orge. Projet approuvé par 18 votes favorables
- **26 septembre** (en présentiel) : projet d'arrêté relatif à la réalisation et à l'exploitation du campus data village Paris-Essonne, composé de 3 datas center, par la société LCP FR DC1 localisé avenue des Roissy-Hauts sur la commune le Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes. Projet approuvé par 19 votes favorables.
- **16 octobre** : projet d'arrêté portant enregistrement de la demande présentée par la société EUROMAT INVEST pour un entrepôt de stockage sur la commune de Athis-Mons. Projet approuvé par 19 votes favorables.
- **20 novembre** : projet d'arrêté portant enregistrement de la société ALLO CARS CASSE, dont le siège social est à Boissy-sous-Saint-Yon pour les activités de stockage démontage dépollution de véhicules hors d'usage (centre VHU) sur Etampes.  
Projet approuvé par 17 votes favorables
- **18 décembre** :projet d'arrêté portant enregistrement de la société BLANCHISSERIE de PARIS pour l'installation de blanchisserie au 18 avenue Arago sur la commune de Chilly Mazarin. Projet approuvé par 21 votes favorables.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité dite « circulaire Fontaine », une concertation auprès des élus et des associations doit être conduite sous l'égide de la préfète. Elle doit permettre :

- de définir avec les élus et les associations représentatives des populations concernées les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet :
- d'apporter une information aux populations impactées par les projets et ouvrages

### **3 réunions en présentiel ont été organisées en 2025**

**1/ 3 mars** : concertation relative au raccordement du projet de data center porté par l'entreprise Data 4 sur la commune de Nozay . RTE projette la construction d'une double liaison souterraine de 225 000 volts depuis le futur poste électrique ESCARGOT (Nozay) ainsi que le renforcement d'une liaison souterraine en sortie du poste des Loyers (Saint-Germain-Les-Arpajon) . Proposition de 2 fuseaux de moindre impact proposés par RTE sur lesquels la commission est appelée à se prononcer :

- un fuseau direct, cheminant essentiellement en zone agricole et passant en frange ouest de la zone bâtie de Nozay, dit fuseau ouest.
- un fuseau empruntant la route de Marcoussis puis traversant la zone bâtie de Nozay, dit fuseau est.

Le fuseau ouest est choisi à l'unanimité car il évite la zone urbaine et la gêne liée aux travaux qui en découlent

**2/ 21 mai** : concertation relative au raccordement du centre de données High Potential Calculator (HPC) situé à Bruyères-le-Châtel au réseau de transport d'électricité par création d'une liaison souterraine de 225 000 volts depuis le poste RTE Les Loges (Saint-Germain-les-Arpajon). Accord à l'unanimité

**3/ 27 novembre** : Concertation relative au projet de création des liaisons souterraines à 90 000 volts Loges – Saugées n°1 et 2 concernant les communes de Saint-Michel sur Orge, Brétigny-sur-Orge, Saint-Germain les Arpajon, La Norville, Longpont-sur-Orge. Les lignes aériennes à 90 000 volts Chartreux-Loges-Saugées n°2 présentent des signes de vétusté. Ces 2 lignes alimentent le poste des Saugées. Ce poste communément dénommé sous-station SNCF 90 000 volts des Saugées est situé sur la commune de Saint-Michel-sur Orge. Au-delà de l'alimentation de la sous-station SNCF via la dérivation, les lignes assurent un lien entre les 2 postes de transformation des Loges au sud et de Villejust au nord. Elles assurent une sécurité supplémentaire en cas de défaut sur l'un des transformateurs d'un côté ou de l'autre.

Les travaux consistent en la création d'une liaison double à 90 000 volts, sur environ 7 km, entre le poste des Saugées et la liaison à 90 000 volts n°1 Chartreux – Loges – Saugées existante. La création de cette double liaison permettra à RTE de déposer les liaisons aériennes existantes entre les pylônes MD56 et le poste des Saugées ; et entre les pylônes ME110 et MD108 et le poste des Saugées, soit 112 pylônes au total. Accord à l'unanimité



### Activité de la CDPENAF en 2024

Créée en 2014, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers(CDPENAF) donne un avis sur les projets ou documents d'aménagement ou d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC...). Ils sont consommateurs d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Elle réunit des représentants de l'Administration, du monde agricole et forestier, des associations environnementales, cynégétiques, des élus locaux, des experts fonciers... Selon les sujets abordés, la consultation de la commission est obligatoire ou facultative ; les avis rendus sont simples ou conformes. Lorsqu'il y a une enquête publique, l'avis de la commission est joint à cette occasion.

Récemment, la commission a élargi son champ d'action et donne désormais son avis sur des déclarations de projet – notamment celles concernant les installations photovoltaïques au sol, ainsi que sur les compensations agricoles.

En 2025 la commission s'est réunie à 7 reprises et a été amenée à donner son avis\* sur :

-17 PLU : **Authon-la-Plaine, Avrainville, Boissy-sous-St Yon, Chalo-St Mars, Chalou-Moulineux, Etampes, Epinay-sur-Orge, Etréchy, Evry-Courcouronnes, La Norville, Tigery, Les Molières, Milly-la-Forêt, Montlhéry, Saulx-les-Chartreux, Vauhallaan, Villiers-le-Bâcle.**

- 1 PLUI (**Grand Orly Seine Bièvre**) ;

- 2 SCOT : **la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la Communauté de communes du Val d'Essonne.**

En analysant les votes émis, on constate que la commission donne - le plus souvent -des avis favorables aux projets présentés mais qu'ils sont très souvent assortis de réserves.

**Reste que les avis de la CDEPENAF ne sont que consultatifs et que les communes ne sont pas obligées d'en tenir compte ce qui dans bien des cas serait dans leur intérêt et dans celui de leurs habitants...**

*\* En rouge les avis défavorables*



## Bilan de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation « sites et paysages » s'est réunie **7** fois au cours de l'année 2025. **35** dossiers ont été traités.

Les avis de la C.D.N.P.S. se traduisent par :

- **1** avis favorable,
- **25** avis favorables avec réserves,
- **3** avis partagés : favorables (première partie) / défavorables (seconde partie),
- **1** avis favorable ABF et avis réservé DRIEAT,
- **5** avis défavorables.

Toutes les autorisations ministérielles établies en 2025 ont suivi l'avis de la C.D.N.P.S.

En février 2026, 15 dossiers restent en attente de l'avis du ministre. La majorité des dossiers en 2025, concernent des autorisations d'urbanisme : **26** dossiers sur **35** dossiers présentés, soit **74 %** des dossiers.

Il faut noter une augmentation des permis d'aménager et permis de démolir mais la majorité concerne encore des permis de construire.

Parmi les porteurs des dossiers on constate une baisse du pourcentage de la part des sociétés privées et des communes et un équilibre entre les particuliers et les sociétés publiques et associations

### **A noter pour 2026 : projet de classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette**

*Une seconde visite de l'Inspection générale a eu lieu courant février 2026 avec les services de l'État. Un nouvel échange avec les villes aura lieu après les élections du mois de mars avec le lancement de la consultation du public, suivi d'un passage en CDNPS. Approbation attendue d'ici 2 à 3 ans.*

\*

**3 réunions de la CLE** (Commission Locale de l'Eau) du bassin Orge-Yvette ont été organisées en 2025, principalement consacrées à la révision du nouveau SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

- **19 janvier** : Assemblée Générale

Présentation et échanges entre les membres de la CLE, suivi d'un vote, sur les 6 points du nouveau SAGE qui nécessitent une validation en assemblée générale. Ces points concernent :

*Art 6* : la prise en compte ou non, des ouvrages enterrés (sous-sol étanche, vide sanitaire, ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le calcul du volume de compensation des zones d'expansion des crues impactée ; la modification du périmètre sur lequel les projets soumis à la nomenclature eau pourront mettre en place une compensation à la zone d'expansion des crues impactée ; l'interdiction de la prise en compte des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le calcul du volume de compensation des zones d'expansion des crues impactées par un projet d'aménagement soumis à la nomenclature eau .

*Art 1 à 5* : pour les cas dérogatoires issus de l'article L 102-1 du code de l'urbanisme

*Art 8 et 9* : pour les cas dérogatoire au regard d'impossibilités techniques détaillées par un projet d'aménagement soumis à la nomenclature eau ; le débit de fuite de 1l/s/ha fixé dans le cadre des cas dérogatoire pour un projet d'aménagement soumis à la nomenclature eau.

L'absence du quorum (36 membres), au moment du vote de validation du SAGE Orge-Yvette, n'a pas permis de valider le projet de SAGE révisé. Une nouvelle CLE de validation est programmé le 13/02/2025.

- **13 février** : modification des règles de fonctionnement interne ; validation du projet du SAGE Orge-Yvette révisé ; présentation du rapport d'activité et bilan 2024 du SAGE ; programme prévisionnel 2025 du SAGE et budget prévisionnel 2025.

- **14 octobre** : traitement des avis des collectivités et des services de l'Etat sur le projet de SAGE révisé ; toutes les collectivités du territoire ont été sollicitées ; 41 avis reçus dont 9 réservés et 1 défavorable ; passage en COMILAB : avis favorable de l'Agence de l'eau . vote sur le lancement d'une étude zone humide prioritaire, conformément à la disposition 30 du PAGD du SAGE .

Guide d'urbanisme : création d'un groupe de travail pour la réalisation du guide urbanisme exigé par décret SAGE de décembre 2024 ; constitution d'un groupe de travail pour la disposition 51 du PAGD « identifier et prévenir les éléments paysagers pour limiter les ruissellements et l'érosion des sols ».

Point d'avancement PAPI

Présentation de l'outil DATAVIZ

**ENE est membre de la CLE du SAGE de l'Yerres** et du bureau de la CLE qui s'est réunie 3 fois cette année.

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres a été publié le 12 novembre portant la signature des 3 préfets de l'Essonne, la Seine et Marne et le Val de Marne :

(Arrêté inter préfectoral n°2025/DDT/SEPR/172)

C'est l'aboutissement d'une démarche commencée en 2018 à laquelle nous avons participé avec une trentaine de réunions sous la présidence de Guy Geoffroy, maire de Combs la ville (Commission Locale de l'Eau)

Nous avons aussi participé à la consultation finale du public (29 juin 2025) pour faire valoir nos remarques qui portent sur 5 points :

- Solidarité amont rural/aval urbanisé
- Protection des rives (article 1)
- Zones humides en zones urbaines (articles 4 et 4 bis du règlement)
- Zones d'expansion des crues (article 5 du règlement)
- Ruissellements (articles 6 et 6bis du règlement)

Le « portail SAGE » sur le site du SYAGE présente toutes les pages dédiées au SAGE de l'Yerres et à la CLE de l'Yerres. On y trouve les CR des réunions de la CLE. <https://www.syage.org/le-syage/projets/cle/>

\*

### **Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**

La commission renouvelée en 2025 s'est réunie le 25 novembre.

A l'ordre du jour un retour sur les crues d'octobre 2024 et de l'exercice les 14 et 15 octobre 2025 de gestion de crise inondation 2025 HYDROS. A signaler :

- l'action expérimentale de réduction de la vulnérabilité dont l'Essonne à la demande de la DDT compte tenu des crues d'octobre 2024. L'expérimentation nationale permet de faire des diagnostics et travaux sur les territoires non couverts par un PAPI. Elle conduit donc à un déploiement beaucoup plus large des actions de réduction de la vulnérabilité.
- Le plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Remarde qui impliquera la mise à jour du DDRM afin d'intégrer les nouveaux éléments de connaissance du risque.
- Une présentation des actions de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- La DDT a réalisé un bilan chiffré des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PiCS) sur le département

A notre demande la DDT réalisera un inventaire des DICRIM très importants pour la sensibilisation et l'information du public .

**Réunion CCE du 15 janvier 2025 :**

- Point 2 : Elections du nouveau comité permanent :

- Point 7 : Présentation de l'arrêté ministériel portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Paris-Orly, des résultats de la consultation publique et demande d'avis .

Cet arrêté remplace l'arrêté bien antérieur qui créait le couvre-feu en 1968 ;

**Réunion 23 mai 2025 ; hors CCE**

Mr le Président du Conseil Départemental (ministre des transports) propose une réunion d'information ; le nouveau Président de l'ACNUSA (Association Contre les Nuisances Aériennes) y est présenté .

**Réunion CCE du 10 octobre 2025 :**

- Le point 4 expose le bilan du PPBE 2018-2023 (Plan de Protection contre le Bruit dans l'Environnement). Seule mesure efficace, le respect de la limite de 200 000 mouvements par an et un couvre-feu de 8h consécutives, ce qui est la recommandation des autorités européennes).

- Le point 6 concerne l'élaboration des CSB (Cartes Stratégiques du Bruit) pour la quatrième échéance (2025-2029), élaborées par calcul à partir du trafic effectif de 2024 (203 757 mouvements dont 14 634 de nuit)

En fin de réunion Mr le Préfet propose à l'assistance de participer à des ateliers précisant des méthodes et des points de règlement.

- Le premier de ces ateliers a eu lieu le 17 décembre 2025 ; le thème « Bruit dans l'environnement ».

- Le second aura lieu le 20 février 2026 à 14h sur le thème : « trajectoires aériennes et survol des communes : prévention du bruit et protection des riverains ».

\*

L'Essonne est directement concernée par les installations nucléaires du Plateau de Saclay au nord-ouest du département. Comme toutes les autres installations nucléaires ces installations font l'objet d'une surveillance attentive au moyen de Commissions Locales d'Information (CLI). **ENE est représentée à la CLI du Plateau de Saclay ainsi qu'à l'ANCCLI**, l'organisme qui fédère, au niveau national les CLI relatives aux installations nucléaires.

**24 juin** : l'ANCCLI a tenu à Montrouge son assemblée générale annuelle. Ont été passées en revue les nombreuses actions effectuées : webinaires, formations (notamment en gestion de crise), réunions publiques, mission d'étude au Japon et développement d'outils de communication (LinkedIn, intranet, revue de presse). L'association a reçu pour la troisième année consécutive le Grand Prix national de la Résilience.

Sur le plan financier, l'exercice 2024 se clôt par un déficit maîtrisé. La situation est jugée saine malgré des dépenses exceptionnelles (mission au Japon, frais juridiques). Les comptes ont été certifiés sans réserve. La cotisation des CLI est augmentée afin de faire face à celle des frais.

L'Assemblée a validé le budget prévisionnel 2026 et officialisé le nom « ANCCLI » (avec deux C). Les partenaires institutionnels (ASNR, HCTISN) ont réaffirmé l'importance du dialogue avec la société civile. Enfin, des débats ont porté sur les difficultés de fonctionnement de certaines CLI et sur la nécessité de renforcer leurs moyens.

**15 décembre** : la CLI-Saclay a tenu son assemblée générale annuelle à l'Espace Jeanne Moreau de Saclay. Le CEA a présenté un bilan jugé globalement satisfaisant : aucun événement significatif de niveau 1 en 2024, 17 inspections, une surveillance radiologique maîtrisée et des rejets très inférieurs aux limites réglementaires. Les hausses ponctuelles observées dans certains paramètres environnementaux sont attribuées à une pluviométrie exceptionnelle. Les opérations d'assainissement et de démantèlement se poursuivent, notamment pour les anciens réacteurs. CIS BIO a souligné une baisse des événements significatifs (15 en 2024), l'évacuation des dernières sources scellées de haute activité et la réduction importante de son inventaire radiologique. Toutefois, l'ASNR estime que le niveau global de sûreté reste perfectible, notamment en matière de culture de sûreté et de respect des échéances. Une démarche est engagée pour un passage en INB à risque réduit, avec possible révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

L'ASNR considère que les INB du CEA sont exploitées dans des conditions satisfaisantes mais maintient une vigilance sur le démantèlement et la gestion des déchets.

Les groupes de travail de la CLI ont repris leurs activités, avec des échanges sur le PPI, les comprimés d'iode, les déchets, le changement climatique et les futurs petits réacteurs modulaires (SMR), thèmes pressentis pour de prochaines réunions publiques.

\*

## 11 – AG ENE et débat sur la protection de la biodiversité

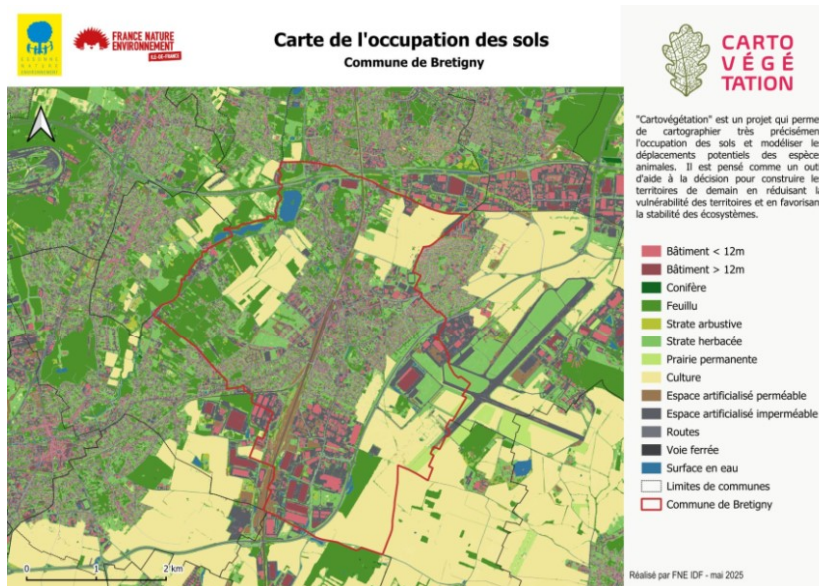


L'Assemblée générale s'est tenue le **10 mai 2025** au domaine départemental de Montauger. Nous avons assisté à une présentation passionnante sur « *La protection de la biodiversité; la vérité sur les compensations* » en deuxième partie de l'AG.

Nous avons invité **Nicolas Méary**, vice-président du Conseil départemental de l'Essonne, **Patrick Poiret** responsable de la DRIEAT de l'Essonne, **Philippe Schmit**, président de la MRAe Ile-de France accompagné de **Brian Padilla** sur la séquence ERC, **Sarah Russeil** représentant la DDT de l'Essonne.



## 12 – Cartovégétation, les corridors écologiques



A l'Académie du Climat à Paris, le **26 septembre** nous avons présenté avec **Nicolas Méary**, vice-président en charge de la biodiversité et de la transition écologique au Conseil départemental de l'Essonne, le travail réalisé sur la commune de Brétigny-sur-Orge.

**La Cartovégétation est un outil d'aide à la décision.**

En Essonne, les collectivités locales qui le souhaitent auront à leur disposition un outil permettant :

**1/** de mesurer avec précision l'évolution des surfaces agricoles, forestières, urbaines entre des périodes de campagnes photographiques réalisés par l'IGN (2021/2024)

**2/** de protéger la biodiversité par identification de corridors écologiques probables à inscrire dans les PLU ou PLUi

## 13 – Rencontre débat sur les inondations



Le 11 octobre 2025 Essonne Nature Environnement a organisé, avec le concours de l'association des Amis de la Haute Vallée de Chevreuse, une rencontre débat sur l'eau. **Simone Saillant** directrice de la DDT y est intervenue, le syndicat de l'Orge a également participé à ce débat. A l'issue de cette rencontre, Catherine Giobellina nous a conté l'histoire de Forges-les-Bains et de ses thermes.

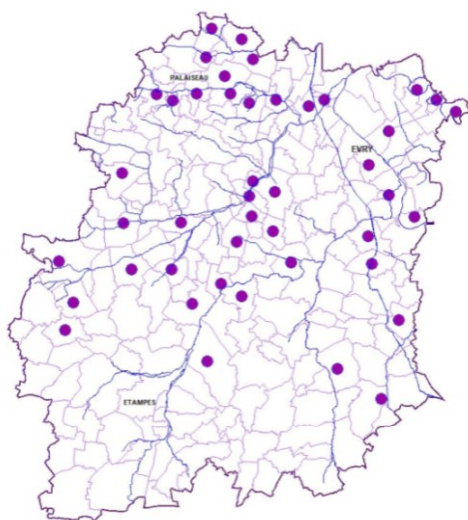


### ENE

Stabilité en Essonne de nos associations et fédérations adhérentes :

**45** associations dont 3 collectifs en 2025, représentant environ **55** associations environnementales. Elles couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

**43** communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.



*Crédits photographiques : membres du CA*  
*Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE mars 2026.*

### BUREAU 2025

Président :	Jean-Pierre MOULIN
Vice présidente	Catherine GIOBELLINA
Vice-président :	Christian GUIN
Secrétaire général :	Denis MAZODIER
Secrétaire adjointe :	Pascale AUGIAT
Trésorier :	Laurent BAUDON
Conseiller du président :	Jean-François POITVIN

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

Danielle ALBERT  
Marc AMIOT  
Pascale AUGIAT  
Laurent BAUDON  
Carole BUGES  
Claude CARSAC  
Jean-Pierre CHALLINE  
Claude COMBRISSE  
Jean-Paul DELPINO  
Emmanuel DESERT  
Mireille FRIC  
Catherine GIOBELLINA  
Jean-Pierre LEMERCIER  
Christian GUIN  
Denis MAZODIER  
Jean-Pierre MOULIN  
Jean-François POITVIN  
Alain SENEÉ  
Harm SMIT

